

Commune de Puttelange-lès-Thionville 9 rue Principale 57570 PUTTELANGE LES THIONVILLE Tél.: 03 82 82 57 44

Fax: 03 82 82 57 45 commune-de-puttelange@wanadoo.fr

Commune de PUTTELANGE-LES-THIONVILLE

Révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme

6.3. Annexes sanitaires





Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Puttelange-lès-Thionville en date du 29/03/2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire

1. Alimentation en eau potable

a) Description du réseau

La commune appartient au syndicat intercommunal des eaux de Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Mondorff et Beyren-lès-Sierck pour les compétences production, transfert et distribution de l'eau potable.

L'eau est prélevée dans les grès d'Hettange. Les stations de pompage sont situées à l'est de Halling et à Esing (Rodemack). La nature des terrains traversés permet une bonne filtration et épuration des eaux.

L'eau est acheminée en gravitaire à partir du réservoir R1 de Rodemack jusqu'à Halling, elle rejoint Himeling et Puttelange via un réservoir de capacité de 800 m³.

L'eau distribuée est de très bonne qualité et de quantité suffisante.

Quelques données chiffrées ...

(source : observatoire national des services d'eau et d'assainissement – données disponibles 2013)

- Conformité
- microbiologique de l'eau 100 % au robinet
- Conformité physico-
- chimique de l'eau au 100 % robinet
- Rendement du réseau de 76,82 % distribution

pour une facture de 120 m³

- Pertes en réseau 2,98 m³/km/j
- Prix de l'eau potable 1,73 € / m³
 au 1^{er} janvier de l'année 2014

b) Captage

Des **périmètres de protection** ont été définis :

- protection immédiate sur une propriété communale close,
- protection rapprochée couvrant 27 ha autour du forage à Halling,
- protection éloignée correspondant à la zone d'affleurement des grès d'Hettange, sur presque 762 ha sur les bans de Puttelange-lès-Thionville, Rodemack et Basse-Rentgen.

Les périmètres (immédiat et rapproché) de Esing sont situés uniquement sur le ban de Rodemack.

Ils sont déclarés d'utilité publique depuis le 01 décembre 1997.

Le forage de Halling est abandonné depuis le 15 novembre 2006 par décision du syndicat intercommunal des eaux. Le forage de Esing est utilisé comme source unique.

c) Protection incendie

Puttelange-lès-Thionville possède une défense incendie composée de 37 points d'eau (25 sur Puttelange, 5 sur Halling, 7 sur Himeling).

Les débits sont compris entre 0 et 59 m³/h. La pression varie de 2 à 5 bar.

2. Assainissement

C'est la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs** qui assure la gestion du service d'assainissement sur la commune de Puttelange-lès-thionville. La CCCE est compétente pour gérer les réseaux, les ouvrages accessoires (postes de refoulement, déversoirs d'orage,...) et les ouvrages de traitement des eaux (lagunage, station d'épuration...).

La procédure de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif a été réalisée mais les zonages sont en cours de modification.

La commune dispose d'un réseau d'assainissement unitaire entièrement gravitaire qui dessert la quasi totalité des habitations.

Ce réseau se compose de 18 bassins versants élémentaires : 9 à Puttelange-lès-Thionville, 6 à Himeling et 3 à Halling.

Il n'y a pas de déversoir d'orage.

Les diamètres des canalisations présentes sont compris entre 100 et 1000 mm.

Un assainissement collectif est retenu pour Puttelange-lès-Thionville, Halling et Himeling. Les habitations isolées, disjointes du tissu urbain dense sont maintenues dans une zone d'assainissement autonome.

Deux unités de dépollution sont présentes sur le territoire :

- FPR¹ de Puttelange-lès-Thionville d'une capacité nominale de 1000 EH avec une charge Polluante admissible en temps sec de 60 kg DBO5/jour et un débit journalier admissible en temps sec de 270 m³;
- FPR de Halling et Himeling d'une capacité nominale de 400 EH avec une charge Polluante admissible en temps sec de 24 kg DBO5/jour et un débit journalier admissible en temps sec de 108 m³.

Les capacités des systèmes d'épuration existants restantes sont de 379 eq/hts sur Puttelange et 92 eq/hts sur Halling et Himeling.

Concernant la filière assainissement autonome, elle s'oriente vers un système d'épandage dit "à sols reconstitués" vu la nature des sols (forte présence de particules argileuses) c'est-à-dire un filtre à sable vertical drainé. Ponctuellement (nord de Himeling, moulin de Puttelange-lès-Thionville), le filtre à sable vertical non drainé est possible. Dans les zones inondables, le tertre d'infiltration surélevé est préconisé.

3. Collecte et traitement des déchets

La collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence de la Communauté de communes de Cattenom et Environs (CCCE). Les ordures ménagères sont collectées en régie, gérée par la CCCE.

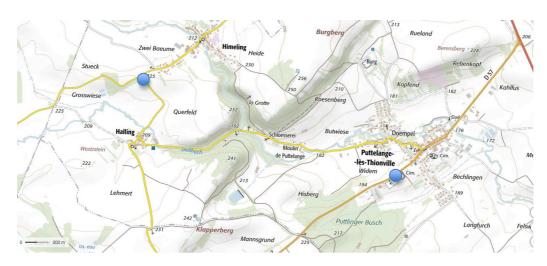
Les ordures ménagères sont collectées 1 fois par semaine, puis envoyées au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) d'Aboncourt, où les déchets (résiduels et non recyclables) sont broyés et compactés avant d'être enfouis dans des alvéoles hermétiques.

¹ FPR : Filtre planté de roseaux

Il y a un tri sélectif en porte à porte une fois par semaine également. Des sacs sont mis à la disposition des habitants afin de réaliser la collecte. Les déchets issus du tri sélectif sont ensuite transférés au centre de tri de Distroff, où ils sont regroupés par filière et conditionnés pour faciliter leur transport vers les repreneurs.

Il y a des conteneurs (1 verre, 1 papier, par unité urbaine) à la disposition de la population : un situé sur le parking du centre socioculturel, l'autre à l'intersection des voies menant à Halling, Himeling et Basse-Rentgen.

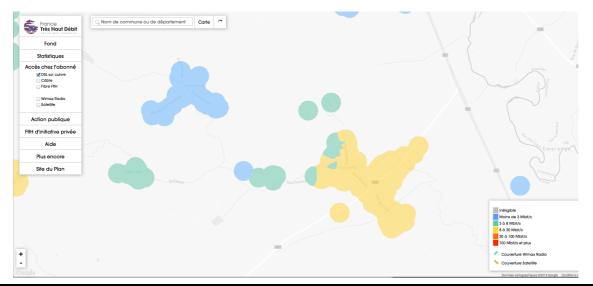
Schéma des systèmes d'élimination des déchets sur Puttelange - localisation des points de collecte :



La Communauté de communes de Cattenom et Environs possède sur son territoire, deux déchetteries. Une située à Hettange-Grande, et l'autre à Cattenom. Elles accueillent : les cartons, journaux et revues, le verre, les déchets encombrants, les déchets verts, les gravats et matériaux de démolition, la ferraille, les pots souillés ou bidons, les pneus, les huiles ménagères, les huiles de vidange, les piles, les batteries usagées...

4. Couverture numérique

La commune de Puttelange-lès-Thionville dispose d'une desserte ADSL sur son territoire (cf. carte issue de l'observatoire du très haut débit).



La Communauté de Communes de Cattenom et environs adhère au Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Moselle, baptisé "Moselle Fibre", créé en mai 2015.

Il réunit à ce jour le Conseil Départemental et 18 communautés de communes (soit 483 communes et environ 300 000 Mosellans).

Concrètement, Moselle Fibre assure le service public des réseaux et services locaux de télécommunications électroniques pour le compte de ses adhérents. Il a pour objet la création, la mise à disposition, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques FttH (fiber to the home = "fibre à l'abonné"). Ce réseau sera ouvert aux opérateurs qui pourront alors proposer des offres de services THD aux Mosellans.

Le projet de Moselle Fibre est de déployer 175 000 prises FttH sur son périmètre, dans un délai de 5 ans. Les travaux sont estimés à près de 200 millions d'euros. Les travaux sur une partie de la CCCE ont débuté en 2016.